

E S P E C E S	Oiseaux marins	Directive Natura 2000 "Oiseaux"	A137	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>		Espèce vulnérable ou quasi menacée d'après la liste rouge de l'UICN
				Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>		
			A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>		
			A143	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>		
				Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>		
			A350	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>		
			A130	Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>		Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)
			A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		
				Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>		
			A187	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>		
			A204	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>		
			A169	Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>		
			A144	Bécasseau sanderling	<i>Calidris albras</i>		
			A017	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>		
				Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		
			A137	Grèbe huppé	<i>Podiceps podiceps</i>		
			A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>		
			A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		
			A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		
			A009	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>		
			A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>		
			A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		
			A055	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>		
			A055	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>		
			A130	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>		
				Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>		
			A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>		
A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>					
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>					
<b>Remarques</b>							
Les connaissances sur l'avifaune marine proviennent des comptages Wetlands International réalisés sur le secteur en janvier 2009. Ces comptages sont réalisés en simultanés entre la baie de la Fresnaye et la baie de l'Argunenon. L'avifaune marine fréquentant cette zone se répartie alternativement entre ces baies.							
Des herbiers de <i>Z.noltei</i> se situent au droit des plages des Haas et de La Blanche au niveau de la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer. Des herbiers de <i>Z.marina</i> sont également inventoriés au niveau de la limite basse du médiolittoral et haute de l'infralittoral autour de l'Île des Hébihens							
Le bassin de production ne présente pas d'enjeux pour les espèces pélagiques d'intérêt communautaire qui transitent vers les affluents périphériques comme la lamproie marine ( <i>Petromyzon marinus</i> ) ou la Grande alose ( <i>Alosa alosa</i> ). L'Anguille Européenne ( <i>Anguilla anguilla</i> ) et la Truite de mer ( <i>Salmo trutta trutta</i> ) y sont signalées mais la progression de la Truite est limitée par la présence d'ouvrages hydrauliques.							
<b>Enjeux paysagers</b>							
Assurer la lisibilité et la mise en scène dans le paysage des repères identitaires du Pays tels que les estuaires de la Rance et de l'Argunenon ainsi que le cap Fréhel, et autres espaces littoraux et insulaires							cf "3 Cas particulier des enjeux liés aux paysages"
<b>INTERACTIONS DES ACTIVITES DE CULTURES MARINES AVEC LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS</b>							
<b>Enjeux environnementaux</b>							
E S P E C E S	Espèces	Code Natura 2000	Nom latin	Nom commun	Niveau enjeu	Impact potentiel (tableaux 21 ; 22)	
	Oiseaux marins	A137	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>			<b>B5, B4</b>
			Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>			
		A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>			
		A143	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>			
			Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>			
A350		Goéland cendré	<i>Larus canus</i>				

H A B I T A T S	Habitats PAMM	Habitats particuliers	Code Natura 2000	Niveau enjeu	Impact potentiel (tableaux 21 ; 22)	
	Biocénoses du médiolittoral meuble	Herbiers de <i>Zostera noltei</i>	1130-1; 1140-3			I1 ; I2 ; I4 ; I6
		Vasières intertidales				
Biocénoses du substrat meuble de l'infralittoral	Herbiers de <i>Zostera marina</i>	1110-1			L2 ; L6	
<b>Justification des impact(s) potentiel (s) sur les principaux enjeux environnementaux identifiés</b>						
<i>Rappel : le nouveau schéma des structures encadre désormais l'élevage de la quasi totalité des coquillages selon les différentes techniques possibles dont l'élevage sur filières et en containers qui n'étaient pas encadrés précédemment.</i>						
Pression	Composante	Impact et niveau	Remarques			
Dérangement	Oiseaux marins	B5	Les zones fonctionnelles pour la nidification de l'avifaune dépendante du milieu marin sont bien connues dans le bassin de production et elles ont fait l'objet d'une désignation de ZPS, il s'agit des îles et îlots de la Nellière, de la Colombière et des Haches. Les zones d'alimentation pour l'avifaune marine sont bien identifiées. Aussi dans le périmètre du bassin de production ces zones s'étendent du côté de la baie de l'Arguenon au Sud d'une ligne de la Pointe de Tiqueras et le Chef de l'Isle sur la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer. Du côté de de la baie de Lancieux, la zone d'alimentation s'étend au Sud d'une ligne allant de la Pointe de la Justice à la Roche Morin . Les autres secteurs à enjeux ne semblent pas concernés par ces phénomènes (hydrodynamisme important)..			
			L'impact lié au dérangement sur les oiseaux marins est considéré comme modéré, d'après le RTE et les PAMM. Comme ailleurs des phénomènes "d'habitation" de certains oiseaux aux activités de cultures marines peuvent être observés localement. L'implantation de nouvelles activités sur ce secteur peut cependant générer un impact en terme de dérangement notamment lors de la phase d'implantation des structures d'élevage. L'implantation de nouvelles structures peut également générer des pertes de zones d'alimentation. Comme pour le bassin 6, il a été souligné par les suivis organisés par la RN de la baie de Saint-Brieuc que les activités mytilicole entraîne une compaction du sédiment, lors des passages réguliers d'engins. La zone d'accès aux bouchots ainsi que le périmètre des concessions présentent une compaction plus importante que les secteurs situés en périphérie immédiate. Au delà de l'impact potentiel sur les possibilités d'installation ou de maintien de la faune benthique il ressort que les limicoles utilisent peu les secteurs où le sédiment est compacté que ce soit de manière naturelle ou suite à la circulation d'engins.			
Perturbations physiques d'habitats (étouffement, colmatage)	Biocénoses du médiolittoral meuble de type vasière (1140)	I1	Les activités d'élevage en surélevé, sur bouchot et en containers peuvent contribuer à cette pression par risque d'envasement des fonds lié aux modifications de l'hydrodynamisme provoqué par les équipements. Ici, les biocénoses du médiolittoral qui composent les vasières intertidales (1140) et jouant un rôle fonctionnel pour l'alimentation de l'avifaune marine (fond de la baie de l'Arguenon et de Lancieu) sont potentiellement exposées à cette pression. La faible courantologie favorise la sédimentation en formant des fasciés de type vasière intertidale, sur lesquelles se développent des espèces comme des mollusques bivalves filtreurs et des vers polychètes consommés par l'avifaune.			
	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1140-3)		Au niveau de cet étage marin (médiolittoral), des herbiers de <i>Z. noltei</i> se développent au droit des plages des Haas et de La Blanche au niveau de la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer. Des concessions de bouchots sont autorisées à environ 400m de l'herbier le plus au Nord. Pour l'heure ces concessions ne semblent avoir aucune influence sur ces derniers. Plus généralement, le phénomène d'envasement sur ces concessions semble limité dans ce secteur au vue du caractère ouvert de cet espace et de la nature majoritairement sableuse du substrat qui limite ce phénomène.			
Dommages physiques : abrasion	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1140-3)	I2	<i>idem ci-dessous</i>			